



Always Designing
for People®

Communiqué de presse

Seul un salarié français sur trois oserait dénoncer un acte de discrimination au sein de son entreprise

- 31 % des salariés français déclarent avoir été victimes de discrimination sur leur lieu de travail et 36 % oseraient en faire part
- Ils sont 60 % à ne savoir à qui s'adresser pour dénoncer un acte de discrimination
- Les trois premiers facteurs de discrimination sont l'âge, le genre et l'apparence
- Des jeunes plus discriminés que les seniors : 41 % des 18-24 ans disent avoir été traités injustement contre 23 % des plus de 45 ans
- Les collaborateurs des médias (45 %), de la finance (40 %) et du bâtiment (39 %) sont ceux qui se sentent les plus discriminés
- 75 % des salariés français estiment nécessaire de signaler les écarts de rémunération dans leur entreprise ; un chiffre qui atteint les 80 % chez les 25-34 ans
- Cette volonté de signalement est particulièrement forte dans les secteurs de l'immobilier (82 %) et de l'informatique (81 %)

NANTERRE - 24 novembre 2020 – Les gouvernements du monde entier ont pris diverses mesures, y compris sur le terrain législatif et réglementaire, pour lutter contre la discrimination et promouvoir l'importance de la diversité au travail. C'est notamment le cas en France avec l'instauration de l'index de l'égalité professionnelle. Pourtant, malgré ces efforts, le problème persiste pour 31 % des salariés français qui se sont déjà sentis discriminés par leur employeur actuel, selon « l'étude « Workforce View 2020 » menée par le ADP Research Institute et qui a interrogé plus de 32 400 collaborateurs dans le monde..

L'enquête montre que les facteurs les plus probables de la discrimination au travail sont l'âge (10 %), le genre (7 %) et l'apparence (5 %). En particulier, **trois fois plus de femmes que d'hommes disent avoir été victimes de discrimination en raison de leur genre** (11 % contre 3 %). **Les perceptions de discrimination sont également plus répandues parmi les jeunes salariés, avec 41 % des 18-24 ans qui disent avoir été traités injustement**, contre 23 % des plus de 45 ans. La jeune génération affirme avoir été discriminée le plus souvent en raison de son âge (18 %) tout comme les plus de 55 ans (14 %).

Certains secteurs d'activité semblent être plus touchés par la discrimination que d'autres. C'est le cas dans **les médias où 45 % des salariés se sont sentis discriminés** : 14 % l'ont été à cause de leur âge, 10 % en raison de leur genre et 8 % pour leur apparence, à égalité avec leurs origines. Les deux autres secteurs les plus concernés sont la finance et le bâtiment où respectivement 40 % et 39 % des travailleurs déclarent avoir déjà été victimes de discrimination.

En prenant de l'âge, les salariés sont moins portés à dénoncer la discrimination

60 % des répondants déclarent qu'ils ne sauraient pas à qui s'adresser en cas de problème, et 16 % considèrent que leur entreprise n'applique pas de bonnes pratiques RH en matière de prévention de la discrimination. **Seul un peu plus d'un salarié sur trois (36 %) oserait faire part d'un acte de discrimination au travail**, un chiffre plus faible chez les femmes (30 %) que chez leurs collègues

masculins (42 %). Toutefois, signe des temps, les jeunes salariés se sentent davantage en confiance pour faire part d'une discrimination (40 % des 18-34 ans) que ceux plus âgés (30 % des plus de 45 ans).

« Il est de la responsabilité des employeurs d'assurer à l'ensemble de leurs collaborateurs un environnement de travail exempt de discriminations. Pour ce faire il est évidemment nécessaire de se doter d'outils qui permettent de mesurer et d'analyser différents écarts en matière de rémunération, de formation ou de promotion par exemple mais aussi de mettre en place des procédures d'alerte et un cadre dans lequel les salariés qui y seraient confrontés soient assez à l'aise pour en parler. » **déclare Carlos Fontelas de Carvalho, président d'ADP en France et en Suisse.** « C'est d'autant plus important en cette période de crise marquée notamment par des accès plus compliqués aux responsables des ressources humaines ou à la direction et la nécessité d'adapter ses politiques pour prendre en compte au mieux le bien-être de tous ses collaborateurs, nécessaire pour préserver l'engagement et la productivité de tous. »

Une tendance à la dénonciation des écarts de rémunération

Trois salariés français sur quatre (75 %) estiment aujourd'hui nécessaire de signaler les écarts de rémunération au sein de leur entreprise, alors que la moyenne européenne se situe à 51 %. Ce chiffre s'élève même à 80 % chez les 25-34 ans qui paraissent se sentir particulièrement concernés par cette problématique. De manière surprenante, il est également intéressant de noter que ce sont les hommes qui sont les plus enclins (76 %) à dénoncer les inégalités salariales que les femmes (73 %).

La volonté de dénoncer toute discrimination salariale entre les femmes et les hommes est particulièrement forte dans les secteurs de l'immobilier (82 %), de l'informatique et des télécommunications (81%), ainsi que dans la finance (79 %).

Tendance à dénoncer les écarts de rémunération (par région)



« La multiplicité des débats sur l'égalité femmes-hommes et la mise en place de l'index de l'égalité professionnelle en France expliquent que l'hexagone soit de loin le premier pays européen dans lequel les collaborateurs ressentent le besoin de dénoncer les écarts de rémunération. Ce résultat valide la nécessité de mesurer les écarts pour mieux les corriger. » conclut **Carlos Fontelas De Carvalho, président d'ADP en France et en Suisse.**

À propos de l'étude

L'étude [Workforce View 2020](#) explore le comportement des salariés envers le monde du travail actuel ainsi que leurs attentes et leurs espoirs concernant l'environnement professionnel futur. Le centre de recherches, ADP Research Institute, a interrogé 32 442 salariés dans le monde entier (17 pays) entre le 29 octobre 2019 et le 6 janvier 2020. Les résultats internationaux sont pondérés pour représenter la taille de la population active dans chaque pays.

A propos d'ADP

Concevoir de meilleurs modes de travail grâce à des solutions à la pointe de la technologie, des services haut de gamme et des expériences uniques qui permettent aux collaborateurs d'atteindre pleinement leur potentiel. Ressources Humaines, gestion des talents, paie et conformité, basées sur les données et conçues pour vos collaborateurs.

Pour en savoir plus, rendez-vous [ici](#).

Contacts presse

Agence Rumeur Publique

Marie Goislard - Tél : 06 21 23 37 75

Romain Spinazzé - Tél : 06 89 98 01 91

Clara Troestler - Tél : 06 76 49 99 11

E-mail : adp@rumeurpublique.fr